

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 23/09/2025.

Étaient présents : Mmes Eliane AUBERGER, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents : Mme Tiphaine FLORES, M. Raymond CHEMISSER

Procurations : Mme Tiphaine FLORES à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 250929-05

Convention en matière de téléassistance pour personnes âgées avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme

Lors de sa séance du 24 juin 2025, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile (SIASD) des secteurs de Lezoux, Maringues, Vertaizon a délibéré pour mettre fin, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention de gestion de la téléassistance départementale qui liait jusqu'alors le syndicat au Conseil Départemental.

Afin de garantir la continuité du service de téléassistance au bénéfice des administrés, cette décision implique que chaque commune adhérente au SIASD doit désormais conclure directement et individuellement une convention avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Cette convention doit être signée et adressée au Conseil Départemental du Puy de Dôme au plus tard le 30 novembre 2025.

La commune de Dorat est adhérente au SIASD de LEZOUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

AR Prefecture

063-216301382-20250929-250929_05-DE

Reçu le 07/10/2025

- approuver le principe de la signature d'une convention de téléassistance avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, considérant que la téléassistance est un des éléments essentiel du maintien à domicile

- autoriser le maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 29/09/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS

Le secrétaire de séance,

Rémy SOLER

